



**les hauts  
de sainte  
marthe**

ECOQUARTIER

**INFORMATION  
CHANTIER**

## **COLLINE HARMONIE 2**

Le promoteur BPD MARIGNAN, lance dans le cadre de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, la deuxième tranche de son programme Colline Harmonie, pour la réalisation de 56 logements d'un programme global de 114 logements réalisés par étapes. À terme, cette nouvelle résidence permettra de finaliser le développement du secteur Est de la Centralité Mirabilis au droit de l'Avenue Gabriel Audisio.

### **DESCRIPTIF :**

- 56 logements locatifs libres

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Date de dépôt : 23 décembre 2011
- Délivrance du PC : 2 juillet 2012

### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF 1**

- Dépôt : 26 juillet 13
- Délivrance du PCM1 : 14 novembre 2013

### **LOCALISATION :**

- Avenue Gabriel Audisio

### **DATE DE DÉMARRAGE**

**DU CHANTIER :** Fin décembre 2015

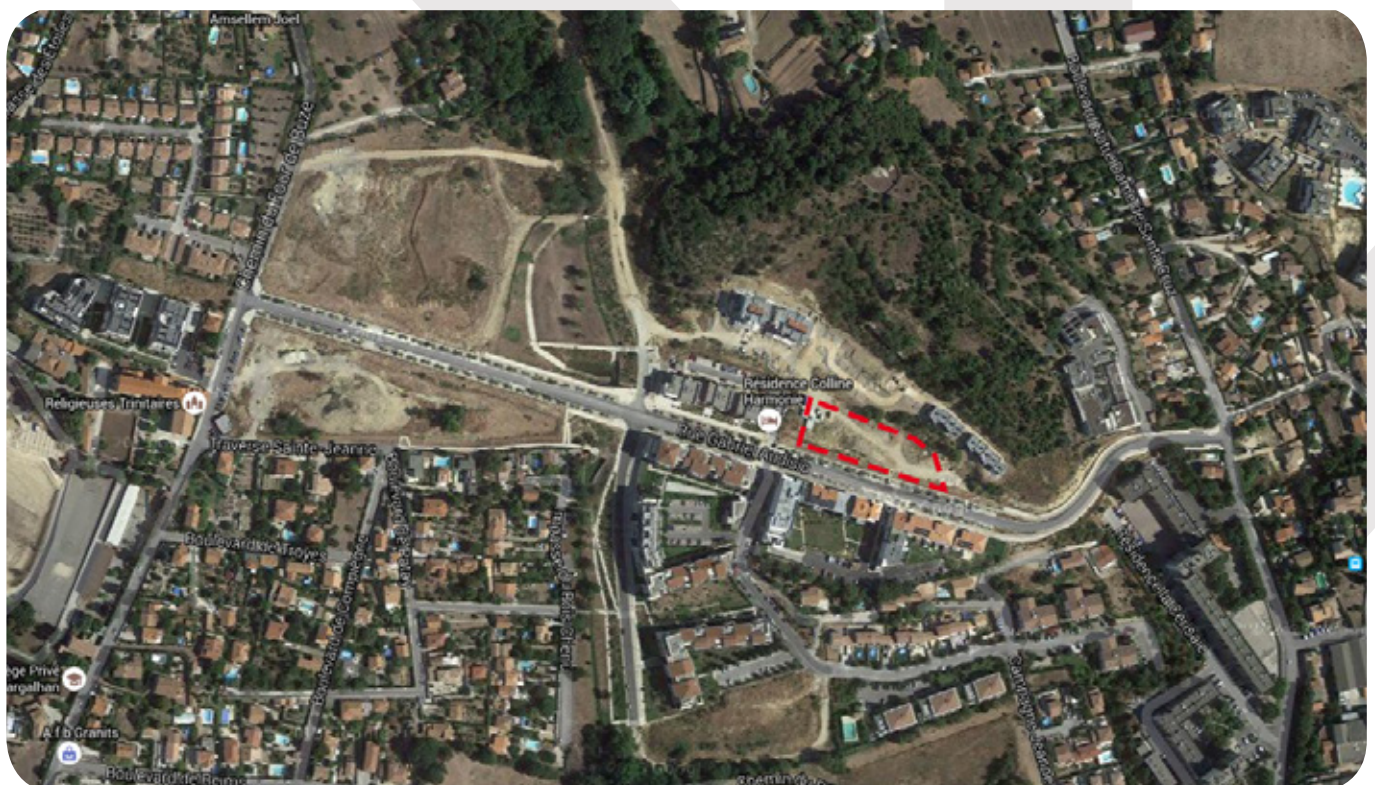
**DURÉE :** 24 mois (tranche 2)



### **CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET**

- Recours aux énergies renouvelables pour la production de l'Eau Chaude Sanitaire par la mise en place d'un système Héliopac\*
- Certification recherchée NF Logement Démarche HQE

\*Héliopac : Système performant de production d'eau chaude solaire et géothermique en logements collectifs et en tertiaire.





**les hauts  
de sainte  
marthe**

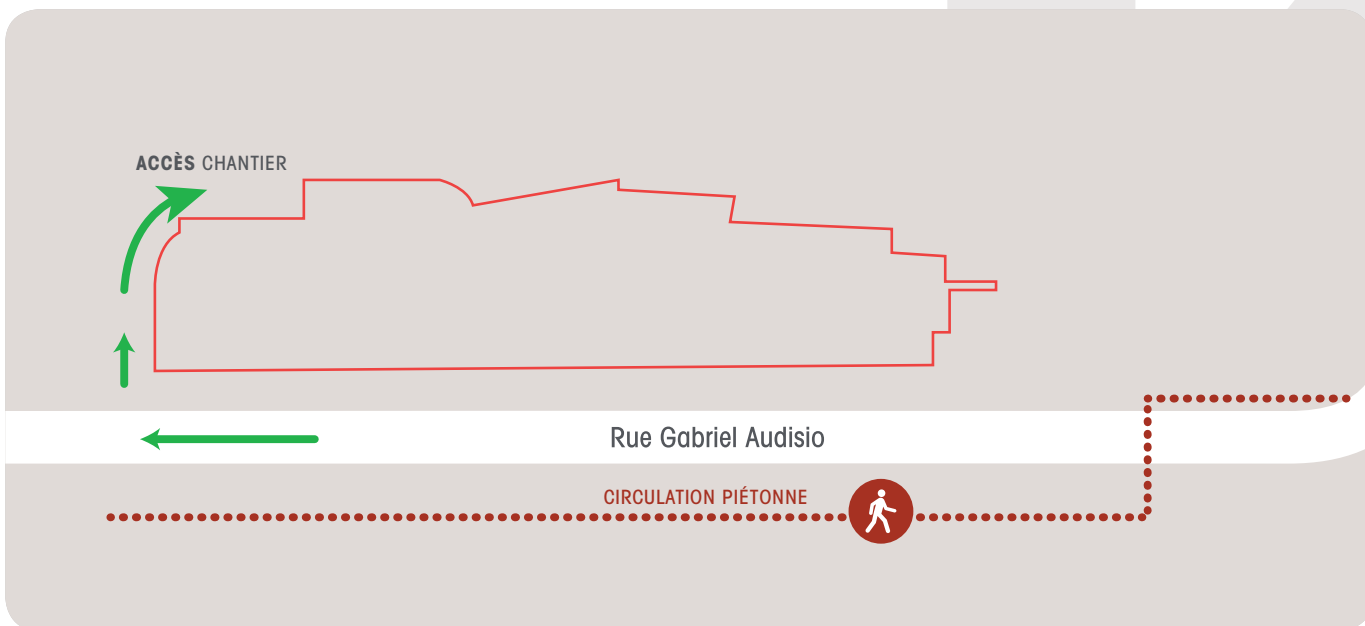
ECOQUARTIER

**INFORMATION  
CHANTIER**

### LE CHANTIER :

Accessibilité :

Depuis la rue Gabriel Audisio



### OBSERVATIONS :

Le maître d'ouvrage s'est engagé à respecter et à faire respecter à ses prestataires la charte « Chantier à Faibles Nuisances » de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, mise en place conjointement par la Soleam et la Ville de Marseille.

Celle-ci a pour objectif de :



- limiter les nuisances environnementales du chantier (rejets d'eau et rejets dans l'air, pollutions du sol, nuisances sonores et visuelles, diminution des consommations en eau/électricité).



- limiter la quantité de déchets de chantier produits et de valoriser ces derniers.